

« Le DouzeUR 2017 - 2018 »

Il est important de bien lire le règlement avant de participer.

Cette année, des modifications nécessaires et demandées au cours de l'année sont apportées au règlement.

Ce concours numérique est organisé par l'UR 12 Languedoc-Roussillon afin de promouvoir l'UR 12, ses Auteurs, ses Clubs, permettre l'échange et la rencontre autour de ce concours numérique régional. Il est ouvert aux Clubs fédérés UR 12 et à ses membres fédérés.

Calendrier : Le Concours « Le DouzeUR » est composé de 8 manches du mois d'OCTOBRE 2017 au mois de MAI 2018.

Cette saison, nous aurons 4 manches avec un thème libre (dont un en monochrome) et 4 manches avec un thème imposé. **Les photos n'auront jamais été présentées sur Le DouzeUR ou publiées dans la revue Florilège de la FPF.**

Octobre 2017	: thème libre.
Novembre 2017	: thème imposé : POSE LONGUE . Comme son nom l'indique, une pose longue consiste à exposer le capteur de l'appareil photo plus longtemps que pour une prise de vue dite « classique ». L'intérêt pourrait être de flouter les éléments en mouvement afin d'apporter une autre dimension à la photo.
Décembre 2017	: thème libre.
Janvier 2018	: thème imposé : PHOTO DE RUE . La photographie « scène de rue » exprime la vie quotidienne en extérieur dans toutes les conditions de situation de lieu ou de temps. La représentation d'au moins un élément humain est primordiale.
Février 2018	: thème libre Monochrome .
Mars 2018	: thème imposé : LES OMBRES . Représentation d'une ombre propre et (ou) portée d'un élément, consécutive à l'incidence de la lumière. Elle devra représenter le sujet principal de la photographie.
Avril 2018	: thème libre.
Mai 2018	: thème imposé : PHOTO MINIMALISTE . Regard personnel sur le monde, ne cherchant à retenir que l'essentiel ; une photo épurée. Ne rien laisser qui puisse distraire le regard.

Téléchargement : à compter du 1er de chaque mois, fin du téléchargement le 12 du mois à 23h59.

Participation : Gratuite pour les auteurs membres de la FPF pour l'année en cours.

Format & modalités : Adresse de téléchargement : <http://outils.federation-photo.fr/concours/regional.php?ur=12>

Format 1920 x 1920 - 300 dpi - Couleur ou Monochrome (excepté 02/2018).

Un contrôle informatique est mis en place pour vérifier le respect de la règle d'inscription des photos.

Jugement : Notation de 6 à 20 par trois juges (hors UR12), différents chaque mois, choisis par le commissaire du DouzeUR et validés par la Présidente de l'UR12.

Classement mensuel, individuel et par club. Les résultats définitifs Individuels et Collectifs seront connus lors de l'AG de l'UR 12.

Les 5 meilleures notes de chaque club sont comptabilisées mensuellement et donnent le classement final des clubs.

Les auteurs classés ex-æquo aux points seront départagés par leurs meilleures notes lors des différentes manches.

Exemple : Deux auteurs ex-æquo seront départagés par la plus forte note obtenue lors de leur participation (un 28 sera devant celui qui a 27).

Prix, récompenses : Fonction du partenariat, a minima diplômes ou coupes UR 12 aux 3 meilleurs auteurs fédérés et aux 3 meilleurs clubs.

Exposition Le DouzeUR : Issue des lauréats et des clubs fédérés. Elle sera présentée sur les lieux suivants : Rencontres de l'UR, Festival V-OFF, salons, festivals, lieux proposés par les clubs de l'UR 12, sans être limitatif.

Important :

- Pour être retenus dans les photos exposées, les auteurs devront avoir participé à toutes les manches du DouzeUR.
- Les Auteurs et les Clubs dont les photos seront retenues par le CA feront parvenir celles-ci en format HD pour l'exposition collective, tirage réalisé par l'UR.
- Aucun tirage photo ne sera fourni par l'Auteur afin d'harmoniser la présentation de l'expo (format 30 X 40 ou 30 X 45 dans un support 40 x 50 allant dans un cadre 40 x 50).
- Sélection à partir des lauréats, en veillant à ce que chaque club puisse être représenté.
- A minima, les 5 premiers Auteurs et le 1er de chaque club, tous ayant respecté les règles ci-dessus.

Par sa participation au DouzeUR, chaque Auteur donne l'autorisation d'exposition et de publication à titre gratuit à l'UR 12 afin d'utiliser, sur tout support existant ou à venir, la photo dont il est l'auteur. Le but étant la promotion de la photographie dans le cadre des activités de l'UR 12. **Tout point non prévu au règlement sera arbitré par le CA de l'UR 12.**